

car le ministre a dit que, selon lui, cet état de choses existe. Ce n'est qu'une opinion, après tout, celle que n'importe quel homme d'affaires exprimerait touchant une situation à laquelle il faut remédier.

M. VIEN: Mais c'est une question de politique qui ne relève pas de notre ordre de renvoi.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il que le président et les membres du Conseil de régie préparent un rapport écrit?

M. HEAPS: S'ils le veulent.

Le PRÉSIDENT: S'ils le veulent, naturellement—pour être soumis d'avance au ministre des Chemins de fer, au président et aux membres du Comité.

Des VOIX: Non, non.

Le PRÉSIDENT: Oui. C'est une nouvelle manière de procéder. Vous devriez faire vos propres règlements.

M. BEAUBIEN: Avant que le Comité prenne une décision, je proteste contre cette façon de procéder, car je la crois absolument irrégulière.

Le PRÉSIDENT: C'est mon avis. Mais tel semble être le sentiment unanime, et le ministre paraît ne pas différer d'opinion.

M. BOTHWELL: Je crois que le rapport ne devrait être soumis d'abord qu'au président du Comité, au ministre des Chemins de fer et à M. Stewart.

M. HANSON: Pourquoi à M. Stewart de préférence à n'importe qui?

M. BOTHWELL: Il ne devrait pas être distribué parmi les membres du Comité avant que nous nous réunissions ici pour entendre les commentaires du ministre ou de tout autre. Si tous les membres du Comité en ont une copie, la presse le publiera avant qu'il y soit répondu.

Le PRÉSIDENT: Alors je vais éliminer tous les membres du Comité et M. Stewart.

L'hon. M. STEWART: Parfaitement.

Le PRÉSIDENT: Et le rapport sera soumis directement par écrit au ministre, et nous nous réunirons de nouveau mardi.

M. McLARTY: Pourquoi s'opposer à ce que chaque membre du comité reçoive le rapport?

M. VIEN: Je suis d'avis que le rapport soit soumis au président afin qu'il décide s'il est régulier et conforme à l'ordre de renvoi, car nous aurons à discuter la même question de règlement, soulevée par le président ou n'importe quel membre, si ces rapports s'écartent le moins de notre ordre de renvoi. Nous devrions donc prier le président de décider si ce rapport est régulier.

Le PRÉSIDENT: Je ne m'oppose nullement à ce que le rapport soit envoyé au président, pourvu que le Comité me permette de le montrer au ministre.

L'hon. M. STEWART: Certainement.

M. VIEN: Il devrait être envoyé au ministre, puis au président du Comité.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que j'ai suggéré. Est-ce adopté?

Adopté.

L'hon. M. STEWART: Je retire ma motion. Je suppose que c'est au Comité et non au président qu'il appartient de se prononcer sur la régularité du rapport. Ce n'est pas le président qui doit décider cela.

Le PRÉSIDENT: Le président assumera le moins de responsabilité possible.

L'hon. M. STEWART: Sans entrer dans des détails, je prierai le président des régisseurs de prêter quelque attention à la page 2317 du *hansard*—le discours de M. Howe.

Des VOIX: Non, non.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas juste.